

En ce qui concerne ma circonscription, je constate que le bureau de placement qui y dessert deux comtés a annoncé, la semaine dernière, que le nombre des chômeurs aurait baissé de 114. Il ne s'agit cependant que d'une tendance régionale, due à une reprise des travaux de construction à la suite du temps plus propice intervenu il y a quelques semaines dans les provinces Maritimes. En outre, un soulagement s'est produit à Charlottetown, depuis qu'on a, enfin, entrepris la construction du nouvel édifice fédéral qui a figuré plusieurs fois dans les crédits budgétaires au cours des dix dernières années.

Je citerai brièvement quelques chiffres concernant les provinces Maritimes en les comparant aux données établies pour le reste du pays. Au point de vue économique, les provinces Maritimes ne progressent pas, depuis la guerre, aussi rapidement que les autres régions du Canada. Cette tendance existe, d'ailleurs, depuis la Confédération. En 1946, les provinces Maritimes comptaient 9.6 p. 100 de la population canadienne. En 1953, ce chiffre n'était plus que de 8.5 p. 100. En 1946, les provinces Maritimes hébergeaient 8.8 p. 100 de nos effectifs ouvriers. En 1953, leur nombre avait baissé à 7.6 p. 100. En 1946, le revenu agricole des provinces Maritimes équivalait à 4.4 p. 100 de celui de tout le Canada. Il avait rétrogradé à 4 p. 100 en 1953. En 1946 encore, les provinces Maritimes, qui comptaient 9.6 p. 100 de la population, ne disposaient que de 2.9 p. 100 de l'énergie hydro-électrique produite au Canada. Ce chiffre (3.3 p. 100 en 1954) accuse une avance relative et constitue un des rares progrès que révèle le tableau d'ensemble.

En 1953, les provinces Maritimes avaient encore 8.8 p. 100 de la population canadienne, mais 4.8 p. 100 seulement des nouveaux placements de fonds. De 1949 à 1954, les nouveaux placements dans l'industrie manufacturière ont diminué de 20 p. 100 dans les provinces Maritimes. L'économie de notre province repose entièrement sur l'agriculture, le tourisme et la pêche. L'agriculture y est tellement importante qu'on peut vraiment dire que si les cultivateurs sont prospères, tout le monde est prospère et que, si les cultivateurs ne le sont pas, personne ne l'est dans cette région.

Je constate avec une vive inquiétude que le revenu en espèces des cultivateurs de ma province a baissé sérieusement il y a deux ans et qu'il est demeuré à ce bas niveau depuis lors. Je regrette de ne pas avoir de données récentes sur le revenu net des agriculteurs. Il me faut donc citer les chiffres relatifs au revenu en espèces. Le revenu en espèces des cultivateurs de l'Île du Prince-Édouard s'élevait à 31 millions et demi de

dollars en 1952. Il a baissé à 22 millions et demi en 1953, tandis qu'en 1954 il s'est établi à 23 millions, soit une augmentation d'un demi-million seulement cette année-là. Ce revenu qui se maintient à bas niveau de façon prolongée a des répercussions défavorables sur la province en général. Les cultivateurs doivent renoncer aux dépenses ordinaires nécessaires à l'entretien de leurs bâtisses, de leur matériel et de leur sol, qui est leur capital de roulement. Autrement dit, ils doivent puiser dans leur capital de roulement pour vivre. Il en résulte une situation qui, si elle persiste, ne permettra jamais au cultivateur de reprendre son rang. Sa terre est abîmée par l'érosion, ses bâtiments tombent en ruines et sa famille s'en va ailleurs pour chercher un moyen de subsistance. Il en résulte l'état de choses qui se constate sur bien des fermes de l'Île du Prince-Édouard. Par exemple, un vieux couple vit de la pension de vieillesse sur une ferme qui n'est plus cultivée et cessera pour toujours de produire, à la mort du couple. Voilà une situation fort grave, monsieur l'Orateur.

En toute justice, il faut dire qu'il est facile de mettre les difficultés en relief et de signaler que tout ne va pas aussi bien que nous ne l'aimerions. Il serait injuste de ne pas formuler au moins quelques propositions propres à alléger la situation.

En premier lieu, le gouvernement devrait s'intéresser de plus près aux effets du tarif douanier sur l'économie des provinces Maritimes. L'île du Prince-Édouard exporte présentement des pommes de terre, l'un de ses principaux produits, aux États-Unis en dépit de l'imposition d'un droit de 37½c. le quintal pour les quantités incluses dans le contingent, et d'un droit deux fois plus élevé lorsque ce contingent est atteint. Nos exportations de pommes de terre comprennent de forts envois de pommes de terre de semence, catégorie que les États-Unis sont presque obligés d'acheter des provinces Maritimes parce que le climat de ces provinces est plus frais et parce qu'elles produisent les meilleures pommes de terre de semence. Ces droits qui frappent les pommes de terre canadiennes font donc que l'île du Prince-Édouard, dont l'économie n'a guère d'importance, verse de deux à trois millions au trésor américain annuellement.

Que se passe-t-il dans le cas des pommes de terre américaines qui entrent au Canada? Le Maine produit plus de pommes de terre que l'ensemble du Canada. Cet État est très bien situé en ce qui a trait au principal marché du Canada, la ville de Montréal.

A l'heure actuelle, et depuis des années déjà, les pommes de terre des États-Unis